



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du Conseil de Communauté du 7 novembre 2024  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14**

**Etaient présents : 11 membres – 3 procurations – 14 votants**

### **Culture**

#### **489/2024 Attribution d'une subvention à l'Association des Commerçants, artisans et prestataires de services du Val d'Argent**

Monsieur Jean-Luc FRECHARD expose :

La Commission culture a étudié, lors de sa séance du 16 octobre 2024, la demande de subvention formulée par l'Association des Commerçants, artisans et prestataires de services du Val d'Argent (ACAPS) pour l'organisation de la manifestation « Féeries de Noël ».

L'ACAPS organise du 22 au 24 novembre 2024, un marché de Noël artisanal au centre-ville de Sainte-Marie-aux-Mines. L'objectif est de proposer une animation à destination des habitants et des visiteurs autour du thème de Noël permettant de faire la promotion des savoir-faire artisanaux locaux à travers trois pôles thématiques : textile, minier et forestier.

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition des « Féeries de Noël », l'association propose une coloration artistique et culturelle avec la programmation d'artistes locaux au travers de spectacles et concerts venant rythmer les nombreuses animations. L'ACAPS sollicite une subvention intercommunale à hauteur de 1 000 € pour un coût total de 8 453 € (soit 12% du total des produits prévisionnels du projet).

La Commission culture, après étude de la demande, a constaté que la manifestation « Féeries de Noël » est éligible et relève de l'intérêt communautaire. La Commission culture propose donc de soutenir cette manifestation et d'attribuer à l'ACAPS une subvention maximale de 1 000 euros. Elle demande à l'association de lui fournir, à l'issue de la manifestation, un bilan financier sur la base duquel elle statuera sur le montant de la 2<sup>ème</sup> tranche.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,**

**CONSIDERANT** le vote du 11 avril 2024 affectant un montant de 35 000 euros en vue de constituer un « fonds culturel » et la demande de l'Association des Commerçants, artisans et prestataires de services du Val d'Argent,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Culture en date du 16/10/2024,

**SOUTIENT** l'organisation, par l'Association des Commerçants, artisans et prestataires de services du Val d'Argent, des « Fées de Noël »,

**ATTRIBUE** une subvention maximale de 1 000 € à l'Association des Commerçants, artisans et prestataires de services du Val d'Argent, sous couvert du respect du règlement d'attribution des subventions 2024 aux porteurs de projets culturels.

**Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)**

**Le secrétaire de séance,**

**Louis BERGER**



**Le Président,**

**Jean-Marc BURRUS**